

Marché n°1/2018

FOURNITURE DE CHAUSSURES, COSTUMES ET  
VETEMENTS DE TRAVAIL  
Pour l'année scolaire  
2018-2019

Cahier des Clauses Techniques Particulières

#### Article 1 : Objet de la consultation

La consultation porte sur la fourniture de trousseaux pour les garçons et les filles qui entrent en formation au Lycée Polyvalent de Bazeilles - Section Hôtellerie (néo entrants en seconde baccalauréat technologique et professionnelle) pour l'année scolaire 2018/2019.

#### Article 2 : Composition des trousseaux

L'attention de chaque candidat est attirée sur le fait que lorsque les couleurs de certaines tenues ou de certains vêtements ne sont pas définies au C.C.T.P, il leur incombe alors de proposer des teintes ou des nuances de leur choix. Ces choix devront être décrits le plus fidèlement possible dans un document annexé au bordereau des prix unitaires (se reporter au règlement de consultation). Toutefois, il est recommandé aux concurrents de ne proposer que des solutions judicieuses, celles-ci devant présenter un caractère à la fois harmonieux, moderne et cohérent, en rapport avec l'activité professionnelle enseignée et exercée.

#### Article 3 : Qualité

Toutes les fournitures doivent être conformes aux normes en vigueur applicables au milieu scolaire ainsi que dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

Le candidat doit proposer des vêtements, pratiques, de bonne tenue, lavables en machine même pour les vestes de service, le repassage doit être superflu.

Afin d'apprécier la qualité des fournitures pour les tenues (restaurant, cuisine), il est demandé aux candidats de produire des modèles témoins (sur pièces) complets pour les garçons et les filles, **au plus tard à la date de dépôt de la remise des offres (voir RC)**. Il convient d'indiquer de manière précise la composition de ces tissus. En cas d'absence de ces modèles et/ou de ces renseignements, il ne serait pas possible d'évaluer la qualité des produits proposés. A l'issue de la notification du marché, il appartient aux entreprises de venir récupérer leurs articles, à leur frais.

A titre complémentaire, la production d'un catalogue ou de tout autre prospectus permettant une bonne représentation visuelle des vêtements précités serait également appréciée.

#### Article 4 : Variantes

Les candidats ne pourront toutefois pas apporter de modifications quant à la nature des tissus ou étoffes composant les tenues dites de cuisine. Par contre, les tenues de restaurant pourront faire l'objet de propositions différentes par rapport aux solutions décrites dans le présent C.C.T.P.

#### Article 5 : Quantité/Effectif

Les effectifs ci-après constituent une simple prévision et ne peuvent donc être considérés comme contractuels.

A titre indicatif, les effectifs de l'an dernier de la section hôtelière sont proposés et répartis de la façon suivante :

A noter que dans cette simulation les classes sont mixtes, dans un rapport de 50% entre filles et garçons. A noter également que la section seconde baccalauréat professionnel fonctionne de manière optionnelle : soit en option service, soit en option cuisine.

A noter que le trousseau « Tenue lycée » est une offre commerciale à destination des familles.

Trousseaux pris en charge par le lycée			
Classes	Bac Pro commerce service en restauration	Bac Pro cuisine	Bac Techno hôtellerie
Nombre d'élèves			
TOTAL			

## Trousseaux à la charge des familles

Concernant les commandes individuelles effectuées par les familles pour éventuellement un réassort non pris en charge par le Lycée, il revient à la société retenue de fournir les bons de commande.

### Article 6 : Garantie

Le candidat doit :

- garantir les vêtements contre toute usure anormale et contre les malfaçons pendant au moins 2 ans,
- garantir le caractère seyant des vêtements.

Les vêtements faisant l'objet du présent appel d'offre doivent être réalisés avec des tissus lavables en machines (même les vestes de service et costume) et très faciles d'entretien.

Les candidats s'engagent quant à la conformité de leurs fournitures par rapport à la réglementation en vigueur.

Au titre de cette garantie, d'une durée de 2 ans, le titulaire s'oblige à remplacer à ses frais la partie de la prestation qui serait reconnue défectueuse.

Cette garantie couvre également les frais consécutifs de déplacement de personnel, de conditionnement, d'emballage et de transport de matériel nécessités par la remise en état ou le remplacement, qu'il soit procédé à ces opérations au lieu d'utilisation de la prestation ou que le titulaire ait obtenu que la fourniture soit renvoyée à cette fin dans ses locaux.

La durée de garantie débute à la date de réception des fournitures avec ou sans réserves.

### Article 7 : Service à assurer

Le fournisseur est tenu d'assurer les services suivants :

- se déplacer au sein de notre établissement le 3 juillet 2018 de 9 h 00 à 17 h 00 et le 4 juillet 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 pour prendre les mesures des élèves (voir RC),
- être présent en nombre suffisant pour assurer une rotation rapide limitant l'attente des familles à 30 minutes.
- fournir à chaque élève un bon de commande, précisant le nom, prénom et classe de l'élève, la liste des vêtements ainsi que leur prix. Le montant de la prise en charge (qui sera précisé fin juin) fera l'objet d'un bon de commande spécifique,
- livrer les trousseaux le 3 septembre 2018 pour remise aux élèves à la rentrée scolaire, de 8 h 00 à 18 h 00 et prise des mesures pour les nouvelles commandes (nouveaux élèves),
- être présent le 3 septembre en nombre suffisant pour un essayage au rythme de 24 élèves/heure.
- se déplacer 1 fois avant le 29 septembre 2018 pour livrer et remettre les dernières commandes.

En-dehors de ces dates, assurer les échanges par correspondance sous huitaine **et** dédommager les élèves des frais de retour,

- livrer les réassorts sous un délai de 10 jours aux mêmes conditions de prix et de modes de règlement (non pris en charge par le lycée),
- effectuer les retouches gratuitement,
- vérifier sur les listes fournies et mises à jour régulièrement par l'établissement que les élèves y figurent bien et, dans le cas contraire demander les explications nécessaires au lycée.

Le Proviseur du Lycée Polyvalent  
de BAZEILLES

L'entreprise

M. David SILVEIRA

(Nom et qualité du signataire + cachet)